



# Ensemble pour l'équité

BULLETIN INTERSYNDICAL, VOL. 1, N° 5, 2 AVRIL 2003



## Décision de la Commission de l'équité salariale Mise au point importante

### Commission de l'équité salariale : **Les modalités de calcul à la suite de sa décision**

Certains bruits courent dans des milieux de travail relativement à des versements visant l'équité salariale, mais ces derniers n'ont rien à voir avec les travaux que nous menons actuellement. Pour bien comprendre pourquoi le gouvernement effectue actuellement des calculs, et ce, avant même que nous ayons complété nos travaux, il est nécessaire de se rappeler les derniers événements entourant le dossier de l'équité salariale.

Premièrement, les calculs dont il est question visent les anciens travaux faits par le gouvernement et pour lesquels il s'est prévalu du chapitre neuf de la Loi sur l'équité salariale qui permettait à un employeur de faire approuver conformément à la loi un programme de relativité ou d'équité salariale effectué avant l'adoption de la loi. C'est donc en vertu de ce chapitre que le gouvernement avait déposé, en novembre 1998, un rapport à la Commission de l'équité salariale. En 2001, la commission approuvait ce programme tout en demandant certaines modifications, notamment au sujet du mode d'estimation des écarts salariaux.

À l'automne 2001, l'entente intervenue entre l'intersyndicale et le Conseil du trésor, en plus de permettre la poursuite des travaux au-delà du 31 décembre 2001, comportait certains principes pour estimer les écarts salariaux dont la pondération par les effectifs et la prise en compte des taux uniques. C'est à partir des principes convenus entre les parties que le 14 février dernier, le Conseil du trésor faisait une présentation à l'intersyndicale sur la méthode qu'il entendait prendre pour faire le calcul proprement dit.

VOIR MISE AU POINT – PAGE 2

## BILAN

### Visites aux députés et signature de la pétition

- À ce jour, 59 députés de l'Assemblée nationale ont signé une lettre d'appui aux travaux sur l'équité salariale ayant cours entre l'intersyndicale et le Conseil du trésor.

Le compte est le suivant : 35 députés du PQ sur 68 ont signé une lettre d'appui, 21 députés du PLQ sur 50 en ont fait autant et 3 députés de l'ADQ sur 5 ont signé une lettre d'appui. Les deux députés indépendants n'ont pas signé de lettre.

- 137 363 personnes ont signé la pétition pour l'équité salariale.

---

SUITE DE LA PAGE 1

## MISE AU POINT

D'ailleurs, la dernière entente intervenue avec l'intersyndicale, en date du 17 décembre 2002, comporte un volet sur cette question. Rappelons-nous qu'avant les Fêtes le gouvernement nous avait laissé entendre que pour lui les travaux pouvaient se prolonger jusqu'en juin, voire même septembre. Dans ce contexte, il souhaitait minimalement répondre aux obligations que la Commission de l'équité salariale lui faisait du fait qu'elle avait approuvé son ancien programme, soit verser les rajustements salariaux.

Nous l'avons alors convaincu de ne pas procéder immédiatement à ces versements compte tenu que les travaux faits en vertu du nouveau plan d'évaluation risquaient de donner d'autres résultats que ceux obtenus en vertu de l'ancien plan. Nous considérons donc qu'il était de loin préférable de retarder les versements en fonction de l'ancien plan et de mettre l'accent sur nos travaux afin de les compléter dans les plus brefs délais pour ainsi parvenir à verser des rajustements seulement à la fin de ces travaux.

Toutefois, le gouvernement a tenu à inscrire dans l'entente du 17 décembre 2002 une date l'en-

gageant à procéder aux versements des correctifs dus en fonction de l'ancien plan, et ce, afin de répondre légalement aux obligations faites par la Commission de l'équité salariale. Cette date a été fixée au 29 juin 2003, mais pour permettre la planification et la préparation des systèmes de paye, le gouvernement doit compter 90 jours avant d'être en mesure d'effectuer les versements, ce qui l'amène à nous en parler à ce moment-ci.

## Les travaux se poursuivent donc.

---

## Dépôt des catégories d'emplois Nos objectifs sont atteints

Depuis le 10 mars, l'intersyndicale a procédé au dépôt d'une centaine de catégories d'emplois complétant ainsi les dépôts nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous étions fixés, soit évaluer toutes les catégories d'emplois féminines et un nombre suffisant de catégories d'emplois masculines pour pouvoir déterminer une courbe cohérente des salaires masculins. Rappelons qu'au 7 mars 145 catégories d'emplois avaient fait l'objet d'un dépôt en comités paritaires. En tout, l'intersyndicale a donc procédé au dépôt de 246 catégories d'emplois. Celles-ci représentent 99 % de l'effectif féminin et 65 % de l'effectif masculin. L'ensemble des effectifs visés par ces dépôts représente 351 273 individus. De ce nombre, 313 736 personnes se retrouvent dans des catégories d'emplois féminines.

### Nos dépôts doivent faire l'objet d'une entente

Rappelons que les travaux se déroulent dans quatre comités paritaires et qu'ils permettent aux parties d'échanger sur leur vision respective des catégories d'emplois. Les discussions avec la partie patronale portent sur les tâches que l'on retrouve dans chaque catégorie d'emplois et chaque partie fait valoir ses résultats d'évaluation. Les discussions doivent aussi porter sur les éléments d'interprétation des facteurs et sous-facteurs d'évaluation convenus dans le plan d'évaluation, et ce, dans le but de développer une même approche, ce qui facilitera la conclusion d'une entente sur les cotes octroyées à chacune des catégories d'emplois.

### Pondération et estimation des écarts salariaux

Parallèlement aux travaux menés sur l'évaluation des

catégories d'emplois, un autre comité vient de se mettre en branle pour amorcer les travaux portant plus spécifiquement sur les questions portant sur la pondération et l'estimation des écarts salariaux. La pondération nous permettra d'obtenir la valeur totale de chacune des catégories d'emplois puisque par la pondération une valeur sera accordée à chacun des facteurs et sous-facteurs d'évaluation compris dans le plan.

### L'estimation des écarts salariaux

De même, ce comité enclenchera les travaux qui nous permettront de procéder ultérieurement à l'estimation des écarts salariaux afin que les parties puissent établir le rajustement salarial pour les catégories d'emplois à prédominance féminine qui seront jugées discriminées. Ces travaux s'effectueront à partir des principaux éléments déjà convenus avec le Conseil du trésor dans l'entente intervenue le 21 novembre 2001. En effet, cette entente comporte des précisions sur plusieurs principes dont nous avons convenu avec le gouvernement pour établir la nouvelle structure salariale à la suite de la démarche d'équité salariale, soit l'estimation des écarts salariaux avec la courbe salariale de l'ensemble des catégories d'emplois à prédominance masculine, la pondération de la courbe par les effectifs et la prise en compte des taux uniques dans le calcul de la courbe, etc.

Comme l'intersyndicale le souhaitait, les travaux n'ont pas connu de relâche au cours de la période électorale. Pour l'intersyndicale, il importe de les poursuivre avec diligence afin de les finaliser le plus rapidement possible.

# Annexe

## Dépôt des catégories d'emplois

Dans les pages qui suivent, vous trouverez les catégories d'emplois qui ont fait l'objet d'un dépôt. Voici comment lire le tableau :

- la première colonne : « Catégorie », correspond au numéro de la catégorie d'emplois ;
- la deuxième colonne : « Sect », correspond au secteur d'activité, soit 1 pour la fonction publique, 2 pour les commissions scolaires, 3 pour la santé et les services sociaux, 4 pour le collégial. Les autres chiffres correspondent à divers organismes gouvernementaux : 5 pour le Conseil des services essentiels, 6 pour le Protecteur du citoyen, 7 pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ;
- la troisième colonne : « Corps », identifie le numéro de votre emploi ;
- la quatrième colonne : « Cl », identifie le numéro de classe d'emploi s'il y a lieu ; zéro signe qu'il n'y en a pas ;
- la cinquième colonne : « Prédo. », identifie la prédominance sexuelle des catégories d'emplois : F pour féminine et H pour masculine ;
- la sixième colonne : « Titre », tous les titres d'emploi qui forment ensemble une catégorie d'emplois sont regroupés. Ce sont les chiffres de la première colonne qui nous indiquent ces regroupements. On change de catégorie lorsqu'on change de numéro dans la première colonne.

Ce bulletin a été produit en collaboration par :

**Luc Allaire (CSQ)**

**Stéphane Caron (SFPQ)**

**Louis Cauchy (FTQ)**

**Micheline Poulin (FIIQ)**

**Jacqueline Rodrigue (CSN)**

Vous êtes invités à reproduire le contenu de ce bulletin, en tout ou en partie, le plus largement possible en mentionnant la source.

Photo : **Serge Jongué**

Graphisme et impression :

**Legris service Litho inc.**



CATÉGORIE	SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE
2	2	2109	0	H	CONSEILLER D'ORIENTATION OU CONSEILLER EN FORMATION SCOLAIRE
	4	C218	0	H	CONSEILLER D'ORIENTATION OU CONSEILLER EN FORMATION SCOLAIRE
6	3	1108	0	F	AGENT DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION
	3	1110	0	F	AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE
	3	1111	0	F	AGENT DE RECH. ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE (D.S.C.) (E.S.)
	3	1120	0	F	AGENT DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION SOCIO-SANITAIRE (D.S.C.)
	3	1555	0	F	AGENT DE PLANIFICATION, DE PROG. ET DE RECHERCHE (R.R.S.S.S.)
	3	1556	0	F	AGENT DE RECHERCHE (E.S.)
	3	1562	0	F	AGENT DE PROGRAMMATION
	3	1563	0	F	AGENT DE PROGRAMMATION (D.S.C.) (E.S.)
	3	1705	0	F	AGENT DE RECHERCHE SOCIO-SANITAIRE (D.S.C.)
	3	1853	0	F	AGENT DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION DES SERVICES SOCIAUX
	3	1863	0	F	SPÉCIALISTE EN ADMINISTRATION DES PROGRAMMES DES SERVICES SOCIAUX
8	1	108	0	H	ANALYSTES DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
	2	2120	0	H	ANALYSTE
	3	1103	0	H	ANALYSTE EN INFORMATIQUE

CATÉGORIE SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE	
	3	1113	0	H	ANALYSTE-PROGRAMMEUR EN INFORMATIQUE (E.S.)
	4	C205	0	H	ANALYSTE
	7	108	0	H	ANALYSTE EN INFORMATIQUE / cdpdj
	7	108	1	H	ANALYSTE DE LA GESTION ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS / cdpdj
12	3	2219	1	F	ASSISTANT-CHEF TECHNOLOGUE (RADIOLOGIE)
	2	2112	0	F	ORTHOPH., AUDIOLO. OU AGENT DE CORR. DU LANGAGE ET DE L'AUDITION
	3	1204	0	F	AUDIOLOGISTE-ORTHOPHONISTE(T.R.)
	3	1254	0	F	AUDIOLOGISTE (T.R.)
	3	1255	0	F	ORTHOPHONISTE (T.R.) THÉRAPEUTE PAROLE, LANGUAGE ET COMMUNICATION
15	2	2106	0	F	AGENT DE RÉADAPTATION (PSYCHO-ÉDUCATEUR OU ORTHO-PÉDAGOGUE)
	3	1656	0	F	ORTHO-PÉDAGOGUE
16	3	1232	0	F	PHYSIOTHÉR. (TITRE RESERVÉ) OU THÉR. DE LA RÉADAPTATION FONCTIONNELLE
	3	1233	0	F	PHYSIOTHÉRAPEUTE OU DIPLOMÉ UNIVERSITAIRE EN PHYSIOTHÉRAPIE
18	2	2115	0	F	DIÉTÉTISTE OU CONSEILLER EN ALIMENTATION
19	3	1221	0	F	DIÉTÉTISTE (T.R.)
	3	1223	0	F	DIÉTÉTISTE PROFESSIONNEL (T.R.)
	3	1224	0	F	DIÉTÉTISTE (T.R.)
	3	1226	0	F	CONSEILLER EN ALIMENTATION (SANS INTERNAT)
20	2	2116	0	F	ERGOTHÉRAPEUTE, PHYSIOTHÉRAPEUTE OU AGENT DE RÉHABILITATION
	3	1230	0	F	ERGOTHÉRAPEUTE (T.R.) OU THÉR. RÉADAPTATION FONCTIONNELLE PAR L'ACTIVI.
	3	1231	0	F	ERGOTHÉRAPEUTE (T.R.) OU DIP. UNIVERSITAIRE EN ERGOTHÉRAPIE
25	1	103	0	H	AGENTS DE LA GESTION FINANCIÈRE
	2	2118	0	H	AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE
	3	1105	0	H	AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE
	4	C202	0	H	AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE
26	1	126	0	F	TRAVAILLEURS SOCIAUX
	2	2111	0	F	TRAVAILLEUR SOCIAL OU AGENT DE SERVICE SOCIAL
	4	C229	0	F	TRAVAILLEUR SOCIAL OU AGENT DE SERVICE SOCIAL
27	2	2119	0	F	AGENT D'INFORMATION
	4	C203	0	F	AGENT D'INFORMATION
29	2	2114	0	F	CONSEILLER EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE
	4	C214	0	F	CONSEILLER EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE
30	1	112	0	F	BIBLIOTHÉCAIRES
	2	2102	0	F	BIBLIOTHÉCAIRE
	4	C262	0	F	BIBLIOTHÉCAIRE
	6	112	0	F	BIBLIOTHÉCAIRE / protecteur du citoyen
	7	112	0	F	BIBLIOTHÉCAIRE / cdpdj
34	3	1242	0	F	AGENT D'INFORMATION
	3	1243	0	F	AGENT D'INFORMATION (R.R.S.S.S.)
35	2	4278	0	H	TECHNICIEN EN INFORMATIQUE CLASSE PRINCIPALE
	4	C402	0	H	TECHNICIEN EN INFORMATIQUE CLASSE PRINCIPALE
37	3	2467	1	F	ASSISTANT-CHEF D'UNITÉ DE SOINS INFIRMIERS
	3	2468	1	F	ASSISTANT-INFIRMIER-CHEF
	3	2487	1	F	ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (INFIRMIÈRE) (35 HEURES)
	3	2488	1	F	ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (INFIRMIÈRE)
38	2	4206	0	F	INFIRMIER (ÈRE)
39	3	2458	1	F	INFIRMIER (ÈRE) CHEF D'ÉQUIPE (TRAVAIL D'ÉQUIPE ORGANISÉ) (35 H)
	3	2459	1	F	INFIRMIER (ÈRE) CHEF D'ÉQUIPE (TRAVAIL D'ÉQUIPE ORGANISÉ)
40	3	2462	1	F	MONITEUR (TRICE) INFIRMIER(ÈRE)
	3	2463	1	F	MONITEUR (E.S.)
	3	2464	1	F	MONITEUR (35 H)

CATÉGORIE	SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE
41	3	2471	1	F	INFIRMIER (ÈRE)
	3	2474	1	F	INFIRMIER (ÈRE) (35 H)
42	3	2473	1	F	INFIRMIER (ÈRE) (PINEL) (40 H)
43	1	272	10	H	TECHNICIENS EN INFORMATIQUE CLASSE NOMINALE
	6	272	10	H	TECHNICIENS EN INFORMATIQUE / protecteur du citoyen
	7	272	11	H	TECHNICIENS EN INFORMATIQUE DE GESTION / cdpdj
44	2	4204	0	H	TECHNICIEN EN INFORMATIQUE
	3	2103	1	H	PROGRAMMEUR EN INFORMATIQUE
	3	2104	1	H	PROGRAMMEUR EN INFORMATIQUE
	4	C403	0	H	TECHNICIEN EN INFORMATIQUE
45	3	2243	1	F	INHALOTHÉRAPEUTE (T.R.)
	3	2244	1	F	INHALOTHÉRAPEUTE (T.R.)
47	3	2248	1	F	ASSISTANT-CHEF INHALOTHÉRAPEUTE (T.R.)
	3	2249	1	F	ASSISTANT-CHEF INHALOTHÉRAPEUTE (T.R.)
48	3	2229	1	F	ASSISTANT-CHEF TECHNOLOGISTE, ASPECT TECHNIQUE
	3	2230	1	F	ASSISTANT-CHEF TECHNOLOGISTE, ASPECT ADMINISTRATIF
	3	2235	1	F	ASSISTANT-CHEF TECHNOLOGISTE MÉDICAL(T.R.)
51	3	2227	1	F	COORDONNATEUR TECHNIQUE LABORATOIRE
	3	2233	1	F	COORDONNATEUR TECHNIQUE (LABORATOIRE)
53	3	2221	1	F	TECHNOLOGISTE MÉDICAL (TITRE RÉSERVÉ) - TECHNICIEN DE LABORATOIRE
	3	2223	1	F	TECHNOLOGISTE MÉDICAL OU DIPLOMÉ EN TECHNIQUE MÉDICALE
55	3	2211	1	F	TECHNICIEN SPÉCIALISÉ EN RADIOLOGIE
	3	2212	1	F	TECHNICIEN SPÉCIALISÉ EN RADIOLOGIE
56	2	4276	0	F	TECHNICIEN EN GESTION ALIMENTAIRE
57	3	2208	1	F	TECHNOLOGISTE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE
	3	2209	1	F	TECHNICIEN EN MÉDECINE NUCLÉAIRE
	3	2210	1	F	TECHNICIEN EN MÉDECINE NUCLÉAIRE (C.P.S.)
58	1	268	10	H	TECHNICIENS EN ÉLECTROTECHNIQUE CLASSE NOMINALE
	2	4277	0	H	TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE
	3	2369	1	H	TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE
	4	C411	0	H	TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE
59	1	273	10	H	TECHNICIENS EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT CLASSE NOMINALE
	2	4213	0	H	TECHNICIEN EN BÂTIMENT
	3	2364	1	H	TECHNICIEN EN BÂTIMENT (E.S.)
	3	2374	1	H	TECHNICIEN EN BÂTIMENT
	4	C413	0	H	TECHNICIEN EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT
60	2	4208	0	F	TECHNICIEN DE TRAVAIL SOCIAL
	3	2585	1	F	TECHNICIEN EN ASSISTANCE SOCIALE
	3	2586	1	F	TECHNICIEN EN ASSISTANCE SOCIALE
62	2	4215	0	F	TECHNICIEN EN ORGANISATION SCOLAIRE
65	3	2587	1	F	AIDE SOCIAL (32,50 HEURES)
	3	2588	1	F	AIDE SOCIAL
66	2	4207	0	F	TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
	3	2688	1	F	AGENT D'INTÉGRATION
	3	2688	2	F	AGENT D'INTÉGRATION
	3	2688	3	F	AGENT D'INTÉGRATION
	3	2689	1	F	ÉDUCATEUR
	3	2689	2	F	ÉDUCATEUR
	3	2689	3	F	ÉDUCATEUR
	3	2690	1	F	TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
	3	2691	1	F	ÉDUCATEUR (38,75 H)

CATÉGORIE	SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE	
		3	2691	2	F	ÉDUCATEUR (38,75 H)
		3	2691	3	F	ÉDUCATEUR (38,75 H)
		3	2692	1	F	ÉDUCATEUR (E.S.) (35 H)
		3	2692	2	F	ÉDUCATEUR (E.S.) (35 H)
		3	2692	3	F	ÉDUCATEUR (E.S.) (35 H)
		3	2693	1	F	ÉDUCATEUR (35 H)
		3	2693	2	F	ÉDUCATEUR (35 H)
		3	2693	3	F	ÉDUCATEUR (35 H)
70		3	2213	1	F	COORDONNATEUR TECHNIQUE (RADIOLOGIE)
72		3	2246	1	F	COORDONNATEUR TECHNIQUE (INHALOTHÉRAPIE)
73		3	6360	1	H	MÉCANICIEN D'ENTRETIEN (MILLWRIGHT)
		4	C719	0	H	MÉCANICIEN D'ENTRETIEN (COLLÈGE DE VICTORIAVILLE)
74		3	2695	1	F	TECHNICIEN EN LOISIRS
		3	2696	1	F	TECHNICIEN EN LOISIRS
		3	2698	1	F	TECHNICIEN EN LOISIRS
		4	C407	0	F	TECHNICIEN EN LOISIRS
75		1	264	10	F	TECHNICIENS EN ADMINISTRATION CLASSE NOMINALE
		2	4211	0	F	TECHNICIEN EN ADMINISTRATION
		3	2100	1	F	TECHNICIEN EN ADMINISTRATION
		3	2101	1	F	TECHNICIEN EN ADMINISTRATION
		4	C405	0	F	TECHNICIEN EN ADMINISTRATION
		7	264	10	F	TECHNICIENS EN RECHERCHE / cdpdj
78		3	2242	1	F	ASSISTANT-CHEF DU SERVICE DES ARCHIVES
		3	2282	1	F	ARCHIVISTE MÉDICAL (CHEF D'ÉQUIPE)
79		3	2250	1	F	ARCHIVISTE MÉDICAL (32,50 HEURES)
		3	2251	1	F	ARCHIVISTE MÉDICAL
		3	2252	1	F	ARCHIVISTE MÉDICAL
80		2	4228	0	F	TECHNICIEN EN ÉCRITURE BRAILLE
		3	2360	1	F	TECHNICIEN DE BRAILLE (E.S.)
82		2	4216	0	F	TECHNICIEN EN PSYCHOMÉTRIE
84		2	4212	0	H	TECHNICIEN EN AUDIOVISUEL
		3	2256	1	H	TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL
		3	2258	1	H	TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL
		4	C406	0	H	TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL
85		1	217	10	F	BIBLIOTECHNICIENS
		2	4205	0	F	TECHNICIEN EN DOCUMENTATION
		3	2265	1	F	BIBLIOTECHNICIEN
		3	2266	1	F	BIBLIOTECHNICIEN (32,50 HEURES)
		3	2355	0	F	TECHNICIEN EN DOCUMENTATION (32,5 H)
		3	2365	0	F	TECHNICIEN EN DOCUMENTATION
		4	C401	0	F	TECHNICIEN EN DOCUMENTATION
		6	217	10	F	BIBLIOTECHNICIEN / protecteur du citoyen
		7	217	10	F	BIBLIOTECHNICIEN / cdpdj
86		1	421	5	H	ELECTRICIEN PRINCIPAL
		2	5103	0	H	CHEF ÉLECTRICIEN
		3	6356	1	H	MAÎTRE-ÉLECTRICIEN
		4	C704	0	H	CHEF ÉLECTRICIEN
89		1	421	10	H	ELECTRICIEN
		2	5104	0	H	ÉLECTRICIEN
		3	6354	1	H	ÉLECTRICIEN
		4	C702	0	H	ÉLECTRICIEN

CATÉGORIE	SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE
90	1	434	5	H	MÉCANICIEN CL. I
	2	5106	0	H	MÉCANICIEN CLASSE I
91	1	410	5	H	MENUISIER-ÉBÉNISTE
	2	5102	0	H	ÉBÉNISTE
	3	6365	1	H	ÉBÉNISTE
	4	C716	0	H	ÉBÉNISTE (COLLÈGES ST-JEAN SUR LE RICHELIEU ET JONQUIÈRE)
95	3	3436	1	F	INFIRMIER (ÈRE) AUXILIAIRE (T.R.)
	3	3437	1	F	INFIRMIER (ÈRE) AUXILIAIRE (T.R.) (35 H)
	3	3448	1	F	INFIRMIER (ÈRE) AUXILIAIRE (T.R.) (35 H)
	3	3455	1	F	INFIRMIER (ÈRE) AUXILIAIRE (T.R.)
100	2	5108	0	H	MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES CLASSE II
	3	6383	2	H	MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES CLASSE II
101	1	416	5	H	OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN
	2	5117	0	H	OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN
	3	6388	1	H	OUVRIER D'ENTRETIEN GÉNÉRAL
	3	6408	1	H	OUVRIER D'ENTRETIEN GÉNÉRAL
	4	C708	0	H	OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN
103	1	410	10	H	CHARPENTIER-MENUISIER
	1	410	15	H	MENUISIER D'ATELIER
	2	5116	0	H	MENUISIER
	3	6364	1	H	MENUISIER
	4	C707	0	H	MENUISIER
106	2	4101	0	F	AGENT DE BUREAU CLASSE PRINCIPALE
	4	C503	0	F	AGENT DE BUREAU CLASSE PRINCIPALE
110	3	5103	1	F	COMMIS SÉNIOR À LA COMPTABILITÉ
	3	5104	1	F	COMMIS SÉNIOR À LA COMPTABILITÉ (32,50 HEURES)
113	2	5109	0	H	MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES CLASSE III
	3	6383	3	H	MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES CLASSE III
118	2	4202	0	F	OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE CLASSE I
	3	5100	1	F	OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE CLASSE I
	3	5108	1	F	OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE CLASSE I
	4	C755	0	F	OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE CLASSE I
119	2	4229	0	H	OPÉRATEUR DE DUPLICATEUR OFFSET CLASSE PRINCIPALE
	4	C700	0	H	OPÉRATEUR DE DUPLICATEUR OFFSET CLASSE PRINCIPALE
120	2	4111	0	F	SECRÉTAIRE DE DIRECTION
	2	4163	0	F	SECRÉTAIRE DE DIRECTION CENTRE ADMINISTRATIF ET RÉGIONAL (CECM)
	3	5144	1	F	SECRÉTAIRE DE DIRECTION
	3	5145	1	F	SECRÉTAIRE DE DIRECTION
	3	5154	1	F	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE (R.R.)
	4	C606	0	F	SECRÉTAIRE CLASSE I
121	3	3224	1	F	TECHNICIEN CLASSE "B"
	3	3225	1	F	TECHNICIEN "B"
125	1	413	10	H	PEINTRE
	2	5118	0	H	PEINTRE
	3	6362	1	H	PEINTRE
	4	C709	0	H	PEINTRE
127	2	5308	0	H	CONDUCTEUR DE VÉHICULES LOURDS
	3	6355	1	H	CONDUCTEUR DE VÉHICULES LOURDS
	4	C926	0	H	CONDUCTEUR DE VÉHICULES LOURDS (COLLÈGE ST-JEAN SUR LE RICHELIEU)
128	2	4109	0	H	MAGASINIER CLASSE I
	3	5141	1	H	MAGASINIER

CATÉGORIE	SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE	
		3	5142	1	H	MAGASINIER (32,50 H)
		4	C620	0	H	MAGASINIER CLASSE I
130		3	5009	1	F	COMMIS SÉNIOR (CSD)
		3	5109	1	F	COMMIS SÉNIOR
		3	5110	1	F	COMMIS SÉNIOR (32,50 HEURES)
131		2	4102	0	F	AGENT DE BUREAU CLASSE I
		4	C505	0	F	AGENT DE BUREAU CLASSE I
133		1	253	5	H	PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS CLASSE PRINCIPALE
		1	253A	5	H	PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS CLASSE PRINCIPALE
		1	253C	5	H	PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS CLASSE PRINCIPALE
134		3	3464	1	F	INTERVENANT EN MILIEU RÉSIDENTIEL (36,25 H)
		3	3466	1	F	INTERVENANT EN MILIEU RÉSIDENTIEL
135		2	5313	0	F	CUISINIER CLASSE III
		4	C917	0	F	CUISINIER CLASSE III
136		2	5110	0	H	MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES CLASSE IV
		3	6383	4	H	MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES CLASSE IV
138		3	6373	1	H	OUVRIER DE MAINTENANCE
		3	6402	1	H	OUVRIER DE MAINTENANCE
139		3	6336	1	H	CONDUCTEUR DE VÉHICULES
		3	6400	1	H	CONDUCTEUR DE VÉHICULES (35 HEURES)
140		2	4221	0	H	OPÉRATEUR DE DUPLICATEUR OFFSET
		3	5119	1	H	OPÉRATEUR DE DUPLICATEUR OFFSET
		3	5120	1	H	OPÉRATEUR DE DUPLICATEUR OFFSET
		3	5179	1	H	OPÉRATEUR DE DUPLICATEUR OFFSET
141		3	3579	1	H	INSTRUCTEUR OPÉRATEUR DE DUPLICATEUR OFFSET
143		1	221	15	F	AGENTS DE SECRÉTARIAT CLASSE II
		2	4113	0	F	SECRÉTAIRE
		3	5155	1	F	SECRÉTAIRE
		3	5156	1	F	SECRÉTAIRE
		4	C604	0	F	SECRÉTAIRE CLASSE II
		7	221	15	F	SECRÉTAIRE-DICTAPHONISTE / cdpdj
146		3	3471	1	F	MONITEUR EN RÉADAPTATION (MÉTIER ARTISANAL OU OCCUPATION THÉRAPEUTIQUE)
147		2	5302	0	H	CONCIERGE (MOINS DE 9275 M2)
149		2	4223	0	F	SURVEILLANT D'ÉLÈVES
		3	6413	1	F	SURVEILLANT PRÉPOSÉ AUX ÉLÈVES (E.S.)
150		2	4218	0	H	APPARITEUR
		4	C701	0	H	APPARITEUR
151		3	5113	1	F	COMMIS INTERMÉDIAIRE
		3	5114	1	F	COMMIS INTERMÉDIAIRE (32,50 HEURES)
152		3	5102	1	F	COMMIS D'UNITÉ (INSTITUT PINEL)
153		3	3589	1	F	AUXILIAIRE FAMILIAL
		3	3590	1	F	AUXILIAIRE FAMILIAL (38,75 HEURES)
		3	3591	1	F	AUXILIAIRE À DOMICILE
		3	3592	1	F	AUXILIAIRE À DOMICILE (35 HEURES)
154		3	3478	1	F	PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES
		3	3479	1	F	PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES
157		1	253	10	H	PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS CLASSE NOMINALE
		1	253A	10	H	PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS CLASSE NOMINALE
		1	253C	10	H	PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS CLASSE NOMINALE
158		2	4110	0	H	MAGASINIER CLASSE II
		3	5117	1	H	PRÉPOSÉ AUX MAGASINS

CATÉGORIE	SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE	
		3	5118	1	H	PRÉPOSÉ AUX MAGASINS
		4	C621	0	H	MAGASINIER CLASSE II
159		3	3481	1	F	PRÉPOSÉ À LA STÉRILISATION
		3	3482	1	F	PRÉPOSÉ À LA STÉRILISATION
160		3	3206	1	F	ASSISTANT TECHNIQUE EN CHIRURGIE BUCCALE (E.S.)
		3	3207	1	F	ASSISTANT TECHNIQUE EN MÉDECINE DENTAIRE
		3	3217	1	F	ASSISTANT TECHNIQUE EN MÉDECINE DENTAIRE (35 HEURES)
161		3	3251	1	F	PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL
		3	5271	1	F	PRÉPOSÉ À L'ADMISSION
		3	5272	1	F	PRÉPOSÉ À L'ADMISSION (C.S.D.)
		3	5275	1	F	PRÉPOSÉ À L'ADMISSION EXTERNE
162		1	218	10	F	DACTYLOGRAPHERS
		3	5151	1	F	DACTYLO
		3	5152	1	F	DACTYLO (32,50 H)
164		2	5334	10	H	AIDE DE MÉTIERS
		4	C911	0	H	AIDE DE MÉTIERS
165		1	456	10	H	JOURNALIER
		3	6376	1	H	JOURNALIER ET/OU PRÉPOSÉ AUX TERRAINS
		3	6377	1	H	JOURNALIER
		3	6384	1	H	PRÉPOSÉ AUX TERRAINS
166		3	6338	1	H	GARDIEN DE SÉCURITÉ
		3	6401	1	H	GARDIEN DE SÉCURITÉ (35 H)
167		1	276	10	F	TÉLÉPHONISTES-RÉCEPTIONNISTES
		2	4115	0	F	TÉLÉPHONISTE
		3	5159	1	F	TÉLÉPHONISTE
		3	5161	1	F	RÉCEPTIONNISTE
		3	5162	1	F	RÉCEPTIONNISTE
		3	5163	1	F	TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE
		3	5164	1	F	TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE
		3	5171	1	F	RÉCEPTIONNISTES (CRSSS)
		6	276	10	F	TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE / protecteur du citoyen
168		3	1549	0	F	TRAVAILLEUR SOCIAL OU DIPLOMÉ UNIVERSITAIRE EN SERVICE SOCIAL
		3	1550	0	F	TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL
		3	1553	0	F	AGENT DE RELATIONS HUMAINES
170		3	6335	1	F	PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER (TRAVAUX LÉGERS)
		3	6403	1	F	PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER (TRAVAUX LÉGERS)
		3	6435	1	F	PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER (TRAVAUX LÉGERS) (E.S.) (36,25 HEURES)
171		3	6318	1	F	AUXILIAIRE EN ALIMENTATION
172		1	446	35	F	PRÉPOSÉ À LA CAFÉTERIA ET À LA CUISINE
		1	446	40	F	AIDE À LA CUISINE
		2	5306	0	F	AIDE GÉNÉRAL DE CUISINE
		3	6314	1	F	PRÉPOSÉ À LA CAFÉTÉRIA
		3	6315	1	F	PRÉPOSÉ AU RESTAURANT
		4	C903	0	F	AIDE GÉNÉRAL DE CUISINE
173		3	5121	1	F	PRÉPOSÉ EN INFORMATIQUE
		3	5126	1	F	PRÉPOSÉ À L'INFORMATIQUE
174		1	451	10	H	GARDIEN
		2	5316	0	H	GARDIEN
175		3	6341	1	H	PORTIER
177		3	6309	1	F	AIDE EN ALIMENTATION
178		3	6319	1	F	AIDE AUX DIÈTES

CATÉGORIE	SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE
179	1	450	15	F	AIDE-DOMESTIQUE
	2	5319	0	F	OUVRIER D'ENTRETIEN CLASSE III (AIDE DOMESTIQUE)
	4	C902	0	F	AIDE-DOMESTIQUE
181	3	5165	1	F	MESSAGER
	3	5166	1	F	MESSAGER (32,50 H)
	3	5229	1	F	MESSAGER (C.C.U.S.) (R.R.S.S.S. MONTRÉAL-MÉTRO.) (36,25 H)
182	3	5135	1	F	PRÉPOSÉ À LA REPROGRAPHIE
	3	5136	1	F	PRÉPOSÉ À LA REPROGRAPHIE
183	1	211	10	F	AUXILIAIRES DE BUREAU CLASSE NOMINALE
	2	4114	0	F	AUXILIAIRE DE BUREAU
	3	5029	1	F	COMMIS (GSD)
	3	5128	1	F	COMMIS (32,50 HEURES)
	3	5129	1	F	COMMIS
	4	C601	0	F	AUXILIAIRE DE BUREAU
188	3	1907	0	F	INFIRMIÈRE-BACHELIÈRE - PINEL (E.S.) (40 H)
189	3	1901	0	F	INFIRMIÈRE-BACHELIÈRE
	3	1903	0	F	INFIRMIÈRE-BACHELIÈRE (36,25 H)
190	3	1904	0	F	INFIRMIÈRE-BACHELIÈRE ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT
	3	1905	0	F	INFIRMIÈRE-BACHELIÈRE ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (36,25 H)
191	3	1902	0	F	ASSISTANTE-INFIRMIÈRE-CHEF-BACHELIÈRE (36,25 HEURES)
	3	1906	0	F	ASSISTANTE-INFIRMIÈRE-CHEF-BACHELIÈRE (35 HEURES)
214	3	1229	0	F	THÉRAPEUTE EN CRÉATIVITÉ (ART THERAPIST) (E.S.)
217	3	1543	0	F	CONSEILLER EN ENFANCE INADAPTÉE
219	4	C204	0	H	AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL
237	3	1557	0	F	SPÉCIALISTE EN ORIENTATION ET MOBILITÉ (E.S.)
239	3	1206	0	F	BIBLIOTHÉCAIRE
249	1	298	5	H	ENQUÊTEUR EN MATIÈRES FRAUDULEUSES CLASSE PRINCIPALE
252	1	298	10	H	ENQUÊTEUR EN MATIÈRES FRAUDULEUSES GRADE I
253	1	214	5	F	AGENTS D'AIDE SOCIO-ÉCONOMIQUE CLASSE PRINCIPALE
257	1	234	5	H	INSPECTEURS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ CLASSE PRINCIPALE
263	1	269	5	H	TECHNICIENS EN FORESTERIE ET EN GESTION DU TERRITOIRE CLASSE PRINCIPALE
264	1	266	5	H	TECHNICIENS EN EAU ET ASSAINISSEMENT CLASSE PRINCIPALE
269	1	207	5	F	AGENTS D'INDEMNISATION CLASSE PRINCIPALE
272	1	234	10	H	INSPECTEURS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ CLASSE NOMINALE
273	3	2261	1	F	HYGIÉNISTE DENTAIRE (T.R.)
	3	2269	1	F	HYGIÉNISTE DENTAIRE (T.R.) OU TECHNICIEN EN HYGIÈNE DENTAIRE
277	1	263	5	H	TECHNICIENS DES TRAVAUX PUBLICS CLASSE PRINCIPALE
287	1	206	5	H	TECHNICIENS EN VÉRIFICATION FISCALE CLASSE PRINCIPALE
289	2	4231	0	F	TECHNICIEN-INTERPRÈTE
	4	C421	0	F	INTERPRÈTE (CEGEP DE STE-FOY ET VIEUX MONTRÉAL) (35 H)
290	3	2257	1	F	TECHNICIEN EN DIÉTÉTIQUE
291	3	2255	1	F	TECHNICIEN EN RÉADAPTATION PHYSIQUE
292	3	2702	1	H	TECHNICIEN EN HYGIÈNE DU TRAVAIL
294	3	2241	1	F	TECHNICIEN EN ELECTRO-ENCÉPHALOGRAPHIE (EEG)
297	3	2697	1	H	SOCIOTHÉRAPEUTE (PINEL)
299	1	420	5	H	MÉCANICIEN EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE
	2	5115	0	H	TUYAUTEUR
	3	6359	1	H	PLOMBIER ET/OU MÉCANICIEN EN TUYAUTERIE
	4	C706	0	H	TUYAUTEUR
302	3	2286	1	F	TECHNICIEN EN ÉLECTRO-PHYSIOLOGIE MÉDICALE
303	3	2584	1	F	TECHNICIEN EN RECHERCHE PSYCHO-SOCIALE (D.S.C.)

CATÉGORIE SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE	
304	3	2375	1	F	TRAVAILLEUR COMMUNAUTAIRE
307	3	2275	1	F	TECHNICIEN EN COMMUNICATION (E.S.)
308	1	254	5	F	AGENTS DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR CLASSE PRINCIPALE
309	1	263	10	H	TECHNICIENS DES TRAVAUX PUBLICS CLASSE NOMINALE
310	3	2276	1	F	COORDONNATEUR TECHNIQUE EN ÉLECTRO-PHYSIOLOGIE MÉDICALE (E.S.)
314	1	283	5	F	TECHNICIENS EN DROIT CLASSE PRINCIPALE
316	1	209	5	H	AGENTS-VÉRIFICATEURS CLASSE PRINCIPALE
321	1	265	10	H	TECHNICIENS EN ARTS APPLIQUÉS ET GRAPHIQUES CLASSE NOMINALE
	7	265	10	H	TECHNICIENS EN ARTS APPLIQUÉS ET GRAPHIQUES / cdpdj
325	1	269	10	H	TECHNICIENS EN FORESTERIE ET EN GESTION DU TERRITOIRE CLASSE NOMINALE
326	1	266	10	H	TECHNICIENS EN EAU ET ASSAINISSEMENT CLASSE NOMINALE
328	1	259	10	H	TECHNICIENS DE LA FAUNE CLASSE NOMINALE
329	1	257	10	H	TECHNICIENS AGRICOLES CLASSE NOMINALE
333	1	214	10	F	AGENTS D'AIDE SOCIO-ÉCONOMIQUE CLASSE NOMINALE
334	1	207	10	F	AGENTS D'INDEMNISATION CLASSE NOMINALE
335	1	271	10	F	TECHNICIENS EN INFORMATION
	4	C414	0	F	TECHNICIEN EN INFORMATION
	6	271	10	F	TECHNICIENS EN INFORMATION / protecteur du citoyen
	7	271	11	F	TECHNICIENS EN INFORMATION / cdpdj
339	3	2333	1	H	TECHNICIEN EN ARTS GRAPHIQUES (E.S.)
340	4	C417	0	F	TECHNICIEN EN HYGIÈNE DENTAIRE (CEGEP ST-HYACINTHE) (35 H)
345	1	283	10	F	TECHNICIENS EN DROIT CLASSE NOMINALE
	6	283	10	F	TECHNICIENS EN DROIT / protecteur du citoyen
347	1	209	10	H	AGENTS-VÉRIFICATEURS CLASSE NOMINALE
350	3	2285	1	F	TECHNICIEN EN GÉRONTOLOGIE (E.S.)
352	1	267	10	F	TECHNICIENS EN ÉCONOMIE DOMESTIQUE
354	1	241	10	H	MAGASINIERS CLASSE NOMINALE
	1	241C	10	H	MAGASINIERS CLASSE NOMINALE
	6	241	10	H	MAGASINIERS / protecteur du citoyen
361	1	297	5	F	SECRÉTAIRES PRINCIPALES
	5	297	5	F	SECRÉTAIRES PRINCIPALES / conseil des services essentiels
	6	297	5	F	SECRÉTAIRE PRINCIPALE / protecteur du citoyen
	7	297	5	F	SECRÉTAIRE DU PRÉSIDENT / cdpdj
364	3	3461	1	F	PUÉRICULTRICE
	3	3463	1	F	GARDE-BÉBÉ
369	1	282	5	F	SECRÉTAIRES JUDICIAIRES CLASSE PRINCIPALE
370	1	249	5	F	PRÉPOSÉS AUX RENSEIGNEMENTS CLASSE PRINCIPALE
372	1	205	10	H	PRÉPOSÉS AUX ÉTABLISSEMENTS ACCRÉDITÉS
374	1	459	5	H	CHEF D'ÉQUIPE EN ROUTES ET STRUCTURES
377	3	3262	1	H	MÉCANICIEN EN ORTHÈSE ET/OU PROTHÈSE (36,25 h)
	3	3264	1	H	MÉCANICIEN EN ORTHÈSE ET/OU PROTHÈSE (38,75 h)
391	4	C730	0	—	MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES CLASSE V
395	1	434	10	H	MÉCANICIEN CL. II
399	1	225	5	F	GREFFIERS AUDIENCIERS CLASSE PRINCIPALE
401	1	200	5	F	AGENTS DE BUREAU CLASSE PRINCIPALE
	5	200	0	F	AGENTS DE BUREAU / conseil des services essentiels
	6	200	5	F	AGENTS DE BUREAU / protecteur du citoyen
	7	200	5	F	CHARGÉ DE SERVICE / cdpdj
404	1	208	10	F	AGENTS DE RENTES, DE RETRAITE ET D'ASSURANCES CLASSE NOMINALE
406	2	4116	0	F	SECRÉTAIRE D'ÉCOLE
411	1	282	10	F	SECRÉTAIRES JUDICIAIRES CLASSE NOMINALE

CATÉGORIE SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE	
412	1	221	10	F	AGENTS DE SECRÉTARIAT CLASSE I
	5	221	0	F	AGENTS DE SECRÉTARIAT / conseil des services essentiels
	6	221	10	F	AGENTS DE SECRÉTARIAT / protecteur du citoyen
	7	221	10	F	SECRÉTAIRE / cdpdj
413	2	4285	0	F	RESPONSABLE D'UN SERVICE DE GARDE
419	3	3208	1	F	PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE EN OPHTALMOLOGIE (E.S.)
423	1	459	15	H	CONDUCTEUR DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOBILES CL. I
437	1	459	40	H	POSEUR DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE
442	3	5143	1	F	PRÉPOSÉ AUX COMPTES À RECEVOIR
444	3	3215	1	F	ASSISTANT TECHNIQUE SENIOR EN PHARMACIE
448	1	225	10	F	GREFFIERS AUDIENCIERS CLASSE NOMINALE
450	1	200	10	F	AGENTS DE BUREAU CLASSE NOMINALE
	7	200	10	F	COMMIS DE BUREAU / cdpdj
	7	200	11	F	TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE
452	2	5301	0	H	CONCIERGE (9275 M2 ET PLUS)
455	1	223	10	F	PRÉPOSÉS AUX PERMIS ET À L'IMMATRICULATION CLASSE NOMINALE
464	1	249	10	F	PRÉPOSÉS AUX RENSEIGNEMENTS CLASSE NOMINALE
	6	249	10	F	PRÉPOSÉS AUX RENSEIGNEMENTS / protecteur du citoyen
	7	249	10	F	AGENT DE RENSEIGNEMENT / cdpdj
465	1	458	10	F	RELIEUR
477	3	3468	1	F	ASSISTANT EN RÉADAPTATION (E.S.)
479	1	433	10	H	PRÉPOSÉ AU MATÉRIEL
483	1	459	25	H	CONDUCTEUR DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOBILES CL. III
485	2	5303	0	H	CONCIERGE DE NUIT (9275 M2 ET PLUS)
486	2	4286	0	F	PRÉPOSÉ AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS
487	3	5147	1	F	SECRÉTAIRE MÉDICALE
493	3	3509	1	F	PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE EN RÉSIDENCE (E.S.)
494	2	4217	0	F	INFIRMIER AUXILIAIRE OU DIPLOMÉ EN SOINS DE SANTÉ ET SOINS D'ASSISTANCE
496	3	6410	1	H	SURVEILLANT EN INSTITUTION (E.S.)
497	1	446	20	F	CUISINIER CLASSE II
	3	6204	1	F	AIDE-CUISINIER (CSD)
	3	6304	1	F	AIDE CUISINIER
	3	6306	1	F	PRÉPOSÉ AUX LÉGUMES
499	3	3212	1	F	ASSISTANT TECHNIQUE EN PHARMACIE
500	3	6340	1	F	COIFFEUR
501	3	3699	1	F	MONITEUR EN LOISIRS
503	2	4284	0	F	ÉDUCATEUR EN SERVICE DE GARDE
504	3	3505	1	F	PRÉPOSÉ EN ÉTABLISSEMENT NORDIQUE
505	3	3223	1	F	PRÉPOSÉ EN PHYSIOTHÉRAPIE ET/OU ERGOTHÉRAPIE
516	3	3474	1	F	PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES EN MILIEU RÉSIDENTIEL (E.S.)
532	4	C908	0	H	PRÉPOSÉ À LA SÉCURITÉ
533	2	4103	0	F	AGENT DE BUREAU CLASSE II
	4	C506	0	F	AGENT DE BUREAU CLASSE II
534	3	3205	1	F	ASSISTANT TECHNIQUE AU LABORATOIRE OU EN RADIOLOGIE
537	3	6225	1	F	TAILLEUSE ET/OU COUTURIÈRE
	3	6327	1	F	COUTURIER
539	3	3237	1	F	PRÉPOSÉ EN ÉLECTRO-CARDIOGRAPHIE
541	2	5304	0	H	CONCIERGE DE NUIT (MOINS DE 9275 M2)
549	3	3679	1	F	SURVEILLANT-SAUVETEUR (E.S.)
559	1	459	35	H	OUVRIER DE VOIRIE
562	3	6312	1	F	CAISSIER À LA CAFÉTÉRIA

CATÉGORIE SECT	CORPS	CL	PRÉDO. CONVENUE	TITRE
563	3	5280	1	F PRÉPOSÉ AUX DOSSIERS MÉDICAUX
564	3	3485	1	H BRANCARDIER
572	3	3259	1	F PRÉPOSÉ À LA CENTRALE DES MESSAGERS (E.S.)
573	1	213	10	F AUXILIAIRES EN INFORMATIQUE CLASSE NOMINALE
576	4	C934	0	H MANOEUVRE
577	3	6307	1	H OPÉRATEUR DE MACHINES À LAVER LA VAISSELLE
579	3	3243	1	F AIDE DE SERVICE
580	3	3249	1	F COMMIS À LA PHARMACIE
582	3	3685	1	F PRÉPOSÉ À L'UNITÉ ET/OU PAVILLON
584	3	5283	1	F PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE
587	2	5318	0	H OUVRIER D'ENTRETIEN CLASSE II (AIDE-CONCIERGE, JOURNALIER)
589	3	6332	1	F PRÉPOSÉ À LA LINGERIE
593	1	238	10	H PRÉPOSÉS À LA PHOTOCOPIE CLASSE NOMINALE
	7	238	10	H PRÉPOSÉ PHOTOCOPIE ET MESSAGERIE / cdpdj
597	1	272	5	H TECHNICIENS EN INFORMATIQUE CLASSE PRINCIPALE
	5	272	0	H TECHNICIENS EN INFORMATIQUE / conseil des services essentiels
	6	272	5	H TECHNICIENS EN INFORMATIQUE / protecteur du citoyen
599	3	2694	1	F RESPONSABLE D'UNITÉ DE VIE
	3	2694	2	F RESPONSABLE D'UNITÉ DE VIE
	3	2694	3	F RESPONSABLE D'UNITÉ DE VIE
	3	2699	1	F CHEF DE MODULE
	3	2699	2	F CHEF DE MODULE
	3	2699	3	F CHEF DE MODULE
608	1	254	10	F AGENTS DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR CLASSE NOMINALE
609	3	2271	1	F CYTO-TECHNOLOGISTE
614	3	3578	1	F PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE DE RÉSIDENCE (E.S.)
621	3	3465	1	F TRAVAILLEUR DE QUARTIER OU DE SECTEUR
624	3	3585	1	F INSTRUCTEUR AUX ATELIERS INDUSTRIELS
637	3	3545	1	H AGENT D'INTERVENTION (E.S.)
678	3	3210	1	F ASSISTANT TECHNIQUE AU LABORATOIRE OU EN RADIOLOGIE (E.S.)
710	3	6351	1	H CONCIERGE
	3	6385	1	H CONCIERGE (35 HEURES)
758	1	833	10	F HUISSIÈRE-AUDIENCIÈRE OU HUISSIER-AUDIENCIER (JOURNALIER/TAUX MOYEN)
768	1	226	10	F INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS CLASSE NOMINALE
842	3	6412	1	F PREPOSE À LA CENTRALE DE SURVEILLANCE (E.S.)
878	3	2263	1	H RÉMUNÉRATION DE CERTAINS MÉCANICIENS EN ORTHÈSE-PROTHÈSE
925	2	3103		F ENSEIGNANTS PRÉSCOLAIRE
	2	3103		F ENSEIGNANTS PRIMAIRE
	3	1654		F INSTITUTEUR OU PROFESSEUR
	3	1655		F PÉDAGOGUE (E.S.)
940	3	2205	1	F TECHNICIEN EN RADIODIAGNOSTIC
941	3	2207	1	F TECHNICIEN EN RADIOTHÉRAPIE
944	1	459	20	H CONDUCTEUR DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOBILES CL. II
958	3			F INFIRMIÈRE EN DISPENSAIRE